

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 mars 2024

RENFORCER L’ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 97

présenté par
M. Gernigon

ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.